

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 90/ 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre
le 28 novembre à 10 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 18 novembre 2024

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie,

Absents : BONNIN Gilbert pouvoir à CHALLOT Serge, GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : FOUQUE Christian.

OBJET : Subvention complémentaire Association de la Fruitière de Pierre Grosse.

Madame le Maire rappelle que depuis peu la commune est propriétaire du bâtiment de la Fruitière de Pierre Grosse.

En tant que propriétaire, la commune doit donc s'acquitter des impôts afférents au bâtiment. En 2024, l'Association de la Fruitière de Pierre Grosse a réglé par prélèvement automatique la taxe foncière du bâtiment d'un montant de 226 €.

Madame le Maire rappelle qu'une subvention de fonctionnement de 500 € a été octroyée à l'association en 2024, elle propose ainsi de verser une subvention complémentaire à l'association en remboursement de la taxe foncière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association de la fruitière de Pierre Grosse d'un montant de 226 €.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

